

## Eléments abordés

1. Le dispositif SAEDE..... 1
2. La vaccination ..... 2
3. La LGAA..... 2
4. La campagne budgétaire 2020 – 3<sup>e</sup> circulaire..... 2

### 1. LE DISPOSITIF SAEDE

L'ARS a organisé une réunion d'échanges le 9/11/20 durant laquelle *il a été exprimé de la part des professionnels et des usagers une demande d'accompagnement concernant les situations de rupture de dialogue entre la structure/les résidents et leurs proches concernant l'applications des recommandations sanitaires.*

- ➔ Il a été décidé suite à cette réunion de créer le **Service d'Accompagnement d'Ecoute et de Dialogue Ethique** : service proposant une écoute et un accompagnement pour faire face aux tensions, dans un premier temps réservé uniquement aux EHPAD (direction, personnel, résident et proches).

Le pilote de ce service est France assos santé Occitanie et l'espace éthique Occitanie.

Permanence : 3x 2h de permanence téléphonique depuis le 18 décembre + boîte mail.

L'accompagnement est assuré par un binôme composé d'un professionnel de l'espace éthique et d'un représentant des usagers (bénévoles). Aujourd'hui, 4 personnes assurent ces permanences et ces accompagnements, des personnes sont également formées pour atteindre 5 à 6 binômes et étendre ainsi les permanences.

L'activité : Gros pic d'activité dès l'ouverture et la période de Noël. Au 14 janvier : 33 sollicitations - dont 13 sollicitations sont définitivement résolues. Sur ces 33, 30 appels viennent des usagers ou des familles, dont 2 des résidents eux-mêmes et 3 appels de directeurs d'établissement. Les questions sont principalement relatives aux sorties et aux visites en période de fêtes. Aujourd'hui c'est moins le cas. 1 seule q° sur la vaccination. Les données territoriales sont en cours de consolidation. 4 demandes hors champ d'intervention du service (2 hors territoire et 2 pour des résidences service).

Ressenti des bénévoles : L'accueil des professionnels en établissement est très positif ; quelques situations complexes, alimentées par des situations en établissement où il n'y a pas de médecin co ou des difficultés de gouvernance.

Les perspectives du service : poursuivre la mise en œuvre de ce service, accompagner au mieux la campagne de vaccination et poursuivre l'organisation interne de la formation des écoutants + perspectives d'évolution du champ d'intervention. Document consolidé à venir, qui sera transmis aux fédérations.

### Question participant : Où trouver les horaires, les affiches, la communication générale sur ce service ?

- Réponse ARS : toutes ces informations sont consultables en suivant [ce lien](#).

## 2. LA VACCINATION

En Occitanie, 70 000 personnes vaccinées au 20 janvier.

Un taux d'incidence Covid qui augmente très vite, notamment dans les départements du Tarn, Lozère, Pyrénées Orientales et Gard : + de 100 cas / 100 000 habitants sur toute la région.

En Occitanie (Haute-Garonne et Hérault), 10 personnes repérées comme porteuses de variants (anglais et sud-africain).

## 3. LA LGAA

L'ARS demande si les fédérations ont bien été consultées concernant la LGAA ?

Plusieurs fédérations indiquent que, suite à la prise de parole de B. BOURGUIGNON le 20.01.2021, le projet ne serait pas traité sous ce mandat. L'ARS n'avait pas l'information ; au contraire, des ateliers à ce sujet, pour accélérer la concertation, sont en cours... A suivre.

## 4. LA CAMPAGNE BUDGETAIRE 2020 – 3<sup>E</sup> CIRCULAIRE

L'ARS a lancé une enquête et a tout consolidé pour que le ministère transmette les enveloppes. Les derniers points seront finalisés demain après-midi avec la CNSA pour édition de l'instruction budgétaire.

L'ARS s'orienterait vers une méthodologie :

- **Revalorisations SEGUR** : obligation nationale de verser toutes les revalorisations en février, donc décisions tarifaires envoyées aux établissements fin janvier/début février pour versement dans les enveloppes du 20/02. Aucune visibilité sur la période que vise ces enveloppes (revalorisations 2020 ou 2020 + 2021), le réseau UNIOPSS/URIOPSS est mobilisé pour qu'il ne s'agisse pas d'un forfait versé en une seule fois, les effets devraient donc être permanents et pérennes- affaire à suivre.
  - **Les derniers surcoûts COVID** : l'ARS se donnera jusqu'à fin février pour envoyer les décisions tarifaires avec les derniers surcoûts Covid pour « rattraper toutes les situations », pour ne pas retarder les revalorisations Ségur (donc versement en mars avec les enveloppes envoyées vers le 20/03).
- ➔ Pour les réajustements, ils interviendront durant la campagne budgétaire de 2021 mais cela doit être confirmé par la CNSA. L'ARS reviendra vers nous à ce sujet.